

Le principe de réalité

Amgen va s'implanter en Irlande. Malgré les accusations adressées aux associations écologiques sur fond d'égoïsme cantonal, la société américaine a suivi la raison économique et privilégié les affinités linguistiques et culturelles avec le site choisi.

Amgen ne construira pas d'usine à Galmiz, pas plus qu'à Yverdon. Nos autorités cantonales prennent des mines catastrophées et la presse parle doctement du dynamisme irlandais face à la confusion helvétique. Mais Amgen voulait-il vraiment construire un site de production pharmaceutique en Suisse? Regardons-y de plus près.

La compagnie s'apprête à réaliser deux investissements importants, d'un milliard de dollars chacun, l'un en Irlande, choisie de préférence à la Suisse et l'autre à ... Porto Rico. Il se trouve que cette île des Caraïbes, «Commonwealth» associé aux Etats-Unis, bénéficie d'un régime d'exemption fiscale très avantageux pour les implantations industrielles des firmes américaines. Aujourd'hui 23 000 emplois y dépendent déjà de l'industrie pharmaceutique.

L'Irlande connaît le même type de développement: des entreprises, souvent américaines, y installent des usines destinées à servir le marché européen. Au-delà des avantages fiscaux, ces deux îles ont un atout considérable pour une en-

treprise américaine, qui n'est curieusement jamais relevé: les vicissitudes de l'histoire font que l'anglais est quasiment la langue maternelle de leurs habitants. Pas besoin de traduire manuels, consignes de production ou règles de sécurité. Il serait naïf de prétendre que ce critère linguistique ne joue aucun rôle.

La trajectoire de Kevin Sharer, CEO d'Amgen, est instructive. Fils d'un pilote de la US Navy, il sort de l'académie navale d'Annapolis et a servi huit ans sur des sous-marins nucléaires. L'amiral Rickover, le légendaire créateur de la force nucléaire sous-marine américaine tenait, semble-t-il, en haute estime le jeune officier qui bifurqua vers l'économie privée pour des raisons de santé. Dans son bureau, Kevin Sharer a placé un portrait du général George Custer afin, dit-il dans un entretien, de se rappeler qu'il ne faut jamais surestimer ses propres capacités, ni sous-estimer l'ennemi. Les proches de Sharer mettent en avant son côté très... militaire.

(jg) Suite de l'article en page 3

Sommaire

Le projet de loi sur les brevets aiguise l'appétit des pharmas qui demandent un renforcement du monopole protégeant leurs découvertes aux dépens de la recherche.
page 4

Les polémiques rythment l'organisation du prochain championnat d'Europe de football.
page 5

Une étude statistique dessine le profil surprenant du marché du logement dans l'agglomération lausannoise.
page 6

L'économie suisse entre réalités et chimères. Troisième épisode du bulletin de santé tiré du livre de Markus Mugglin.
page 7

Swisscom

Le Conseil fédéral a commis l'exploit de provoquer un immense gâchis et d'en proposer l'improbable réparation par une solution impossible, politiquement non viable et à peine plus adéquate économiquement.

Edito page 2

A la recherche du service public

Dans le débat sur la privatisation de Swisscom, l'entreprise est le plus souvent considérée comme l'acteur indispensable du service public en matière de télécommunications. Pour les uns, cette fonction justifie la présence prépondérante de l'Etat dans son capital. Pour les autres, partisans de la privatisation, la loi et la concession suffisent à garantir la poursuite de la mission de service public par l'ancienne régie. Pourtant le Conseil fédéral croit bon d'en rajouter. En offrant des actions à prix réduit à la population et en privilégiant des investisseurs institutionnels, il pense sauvegarder l'indépendance de l'entreprise. En réalité, il cherche surtout à mettre l'opinion de son côté en flattant sa fibre patriotique. Car cette astuce ne pourra empêcher un rachat ultérieur par un groupe étranger.

Notons encore le caractère paradoxal de cette offre: alors que l'Etat veut se retirer du capital de Swisscom par crainte des incertitudes qui caractérisent ce secteur écono-

mique, il encourage le public à prendre ce risque.

En fait, quel est l'élément absolument nécessaire au service public? Essentiellement le réseau, qui permet la transmission des données, sons, images. La libéralisation des télécommunications consiste d'abord à mettre en concurrence des opérateurs pour optimiser la qualité et la quantité des prestations offertes et abaisser les tarifs. L'opérateur qui détient le réseau dispose d'un avantage certain: les concurrents de Swisscom en savent quelque chose.

En effet Swisscom est tout à la fois opérateur et propriétaire du réseau. En privatisant le géant bleu, c'est donc aussi le réseau qu'on vend. Toutes proportions gardées, c'est comme si l'Etat, pour libéraliser le secteur des chemins de fer, vendait les CFF et ses infrastructures, réseau ferré, gares, centrales électriques.

Logiquement la sauvegarde du service public exigerait de conserver en mains publiques le réseau, la libéralisation consistant à ouvrir ce réseau aux opérateurs privés, concessionnaires agréés aux conditions fixées par la loi. Et les taxes d'utilisation payées par ces derniers financeraient l'entretien et le développement du réseau. Certes la Confédération ne détient déjà plus l'entier de Swisscom. Mais rien n'empêche de créer au sein de Swisscom une société en charge du réseau, puis de la vendre à la Confédération. L'Etat actionnaire et les actionnaires privés y trouveraient leur compte. Ensuite de quoi l'actionnaire majoritaire pourrait se défaire de ses actions et se concentrer sur la gestion du réseau, par le biais d'une société anonyme de droit public. Ce qui constitue le cœur du patrimoine public serait ainsi sauvegardé, tout comme les avantages indéniables de la libéralisation du secteur des télécommunications. *jd*

Edito

Jam-session au Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ressemble de plus en plus à un groupe de managers inexpérimentés faisant de la politique improvisée, comme d'autres de la musique. Sauf que les jam-sessions gouvernementales ressemblent davantage à une insupportable cacophonie qu'aux prestations d'un ensemble de niveau acceptable.

Sur le dossier Swisscom, l'Exécutif a commis l'exploit de provoquer un immense gâchis et d'en proposer l'improbable réparation par une solution impossible, politiquement non viable et à peine plus adéquate économiquement.

Les chroniqueurs retiendront qu'il y aura eu tout juste deux mois entre l'interdiction signifiée le 25 novembre dernier aux dirigeants de Swisscom d'investir à l'étranger et la proposition faite ce 25 janvier de procéder à la privatisation de Swisscom SA. Dans l'intervalle, la gestion du dossier s'est poursuivie publiquement dans la presse dominicale: le 27 novembre, Jens Alder disait son ras-le-bol dans le *SonntagsBlick* tandis que Christoph Blocher réfléchissait à haute voix dans la *Sonntags-Zeitung*. Dans ce même journal, daté du 22 janvier, le même conseiller fédéral annonce sa volonté de distribuer la moitié des actions au peuple suisse, tandis que les autres hebdomadaires souhaitent bon voyage au successeur de Jens Alder, qui avait démissionné avec effet immédiat deux jours plus tôt.

Dans le dossier Swisscom, qui s'ouvre avant la fin du débat parlementaire commencé en 2002 à propos de la nouvelle Loi sur les télécommunications, le Conseil fédéral perdra bientôt toute maîtrise du calendrier. Il lui reste le solde des cinq semaines et demie qu'il a chichement réservées pour la procédure de consultation - au lieu du délai légal de trois mois au moins - et le temps qu'il s'accordera pour préparer son message aux Chambres fédérales. Ensuite, les parlementaires s'arrangeront pour retarder la votation référendaire que l'Exécutif prévoit pour le 11 mars 2007 déjà. On s'amuse à l'idée d'un report au 25 novembre de l'an prochain, entre les élections nationales et celles du Conseil fédéral.

D'ici là, Swisscom devra naviguer à - mauvaise - vue. Les nécessités du business imposent des rythmes qui s'accommodent mal des lenteurs de la démocratie.

Quant au compromis imaginé par le Conseil fédéral, qui prévoit une cession combinant un placement secondaire public avec une action populaire, il répond moins à une logique financière qu'à des considérations populistes. Et la dizaine de mesures d'accompagnement envisagées, également inadéquates, n'arrangent rien. D'autant qu'on n'y trouve pas la forme de «splitting» entre sociétés de financement et d'exploitation, évoquée comme une solution viable ci-contre.

Le patriotisme inutile et brouillon dont fait montre le Conseil fédéral n'a qu'une utilité: il signe la proposition, manifestement inspirée par Christoph Blocher. Lequel poursuit avec méthode son œuvre de ratatinement de l'Etat. *yj*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
**Imprimerie
du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Le principe de réalité

Un tel homme était-il en mesure de savourer les nuances des oppositions écologistes à Galmiz et les réticences de l'Office fédéral de l'environnement? Avouons quelques doutes.

Pour s'implanter, les entreprises insistent aujourd'hui sur ce que les Français appellent un bassin industriel et les Alémaniques, suivis par les Romands, un «cluster», une grappe, autrement dit une région où un certain type d'industrie a entraîné le développement de savoir-faire, d'écoles, de compétences utiles pour de futures implantations. En Suisse, la région bâloise est clairement un bassin de la pharmacie et le Jura, ainsi que le pied du Jura où se situent Yverdon et Galmiz, très proche du littoral neuchâtelois, une zone de la microtechnique. Vouloir y mettre de la pharmacie lorsque l'on sait que les employés suisses sont peu mobiles et que le chômage dans l'industrie est très faible était un peu une gageure.

Ajoutons qu'Amgen déménage son siège commercial pour l'Europe de Lucerne à Zoug, mais en étend considérablement le champ d'activité puisqu'il va désormais couvrir le monde entier, excepté l'Amérique du Nord et le Japon, avec bien sûr quelques créations d'emplois à la clé, utilisation cette fois judicieuse des avantages fiscaux zougois et du «cluster» financier correspondant.

Dans ces conditions, Galmiz (ou Yverdon) avaient-ils une chance réelle d'être choisies pour une implantation industrielle? Disons que leur candidature a sans doute permis quelques pressions supplémentaires auprès de l'Irlande... jg

Références sur www.domainepublic.ch

Galmiz sans Amgen

Après la non venue d'Amgen à Galmiz, on cherche les responsables de cet échec. Certains ont désigné d'un doigt vengeur les écologistes qui s'étaient opposés à l'implantation d'une usine de production industrielle dans l'espace agricole du Grand Marais. Les commentateurs ont en revanche épargné l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui avait produit en décembre 2004 un avis de droit tout ce qu'il y a de plus réfléchi et balancé, concluant en substance: «Ce projet ne contrevient pas à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire. Par contre, cette mise en zone constructible n'est pas optimale du point de vue de la politique de développement territorial». A noter que Pierre-Alain Rumley, directeur de l'ARE, a jugé utile de rappeler, dans un entretien accordé à *La Liberté* (25 janvier 2006), la position pour le moins nuancée de son office. Non sans finement préciser: «Le gouvernement (fribourgeois) a toujours dit que ces terrains reviendraient en zone agricole en cas d'échec du projet. Nous attendons donc de lui qu'il tienne parole». yj

Culture oubliée

En détaillant les attraits et autres atouts de Cork, qu'Amgen a préférée à un site suisse pour son implantation européenne, les commentateurs ont oublié de rappeler que la deuxième plus grande ville d'Irlande avait été la capitale culturelle de l'Europe pour 2005, une capitale plutôt discrète il est vrai.

Ces derniers jours, les perversités de l'imposition directe dans le demi-canton d'Obwald et la tentative d'invasion fiscale du contribuable Zisyadis ont beaucoup retenu l'attention des médias. Dont aucun n'a songé à faire un parallèle entre l'effort des «forestiers d'En-haut» pour attirer les gros revenus et celui, tout à fait exceptionnel, qu'ils ont consenti pour se doter d'une charte cantonale de politique culturelle, élaborée sous l'égide de Martin Heller, ancien directeur artistique d'Expo02. yj

Swisscom

Cacophonie au Conseil fédéral



Le trésor, l'île et le brevet

A l'occasion de la révision de la loi sur les brevets, les industries pharmaceutiques demandent un renforcement du monopole protégeant leurs découvertes, qui risque d'entraver la liberté des chercheurs.

La politique ne cesse d'être rattrapée par la philosophie. Illusoire de vouloir délimiter leur domaine, celui de César et celui de Dieu. Car qui inspirera César? Il n'est pas de gouvernement qui n'ait mis en place son comité d'éthique.

On sait les problèmes posés par la génétique et certaines de ses applications pratiques, comme la procréation assistée. Or l'actualité nous apporte un nouvel objet de réflexion philosophique remarquable. Qu'est-ce qui distingue l'invention de la découverte? Sur ce sujet qui pourrait être celui d'un séminaire sur Descartes plancheront les parlementaires. Car le Conseil fédéral leur soumet une révision de la loi sur les brevets.

Epistémologiquement

La distinction paraît simple. «Découvrir», c'est trouver, tel un trésor caché, quelque chose qui existe préalablement à la recherche mais que, jusqu'à la «découverte», on n'avait pas su voir, repérer, détecter ou, tout simplement, comprendre. En revanche, «inventer», c'est créer quelque chose, machine, poème, médicament, qui n'existait pas antérieurement, si ce n'est sous forme d'éléments,

avant que l'idée, l'illumination, la métaphore en fassent un objet nouveau.

Cette distinction devrait rendre simple l'application de la loi sur les brevets. Elle protégerait, non la découverte, mais les inventions, du moins celles qui ont un caractère d'utilité industrielle.

Or la réalité est plus complexe. La découverte est un phénomène subtil. Elle demande la mise au point de méthodes d'analyse originales. Elle a besoin d'un outillage, lui-même inventé et adapté. Bref pour être efficace, elle doit être inventive.

Les pharma

Le brevet est d'une importance vitale pour l'industrie pharmaceutique qui travaille sur des champs de recherche longs. Elle demande donc à pouvoir les amortir sur la durée. Le capitalisme, en dérogation à ses lois de concurrence généralisée, lui accorde la protection d'un long monopole, vingt ans, celle du brevet. Jusqu'à ce jour, il concernait un produit nouveau, un médicament, dont l'inventeur annonçait, en même temps qu'il le protégeait, le procédé de fabrication. Or la recherche permet de découvrir un phénomène biologique sans qu'on ait mesuré toutes les applications

pratiques que l'on pourrait tirer de sa manipulation. Par exemple, une séquence unique est repérée, et le chercheur définit aussi l'emploi qu'il attend de son action stimulée. Mais peut-être d'autres emplois seraient-ils possibles et imaginables. Or les pharmaceutiques demandent que le brevet protège la séquence unique découverte et toutes les applications futures possibles, comme s'il était une substance chimique nouvelle, susceptible d'usages et de combinaisons multiples.

Cette exigence, à laquelle le Parlement est invité à souscrire, pose deux problèmes: le premier, général et philosophique, celui de brevetage de l'existant et du vivant; le deuxième, pratique, celui de la portée du brevet, car il ne protège plus un produit, mais en quelque sorte, un territoire. Il n'offre plus le monopole à son inventeur, mais à un chercheur, auquel est réservé une chasse gardée. Pour protéger le trésor est garantie l'annexion de l'île.

L'enjeu

Dans les votations antérieures où était en jeu la liberté de la recherche, nous avons toujours plaidé pour qu'elle puisse se développer sans limitation autre que celles évidentes de l'éthique. Mais l'industrie pharmaceutique, qui tenait le même langage, réclame aujourd'hui par son interprétation du brevet un monopole qui sera une entrave à la liberté de la recherche, contraire à cette liberté dont elle se parait noblement, car là où il y a brevet les chercheurs devront négocier une licence d'utilisation. Et le débat parlementaire démontrera une fois de plus l'efficacité et le poids du lobbying des pharma. *ag*

Qu'est-ce qu'un brevet?

Les brevets protègent des inventions en procurant à leur titulaire vingt ans de droit exclusif (monopole) sur leur utilisation commerciale. En contrepartie de ce droit, le titulaire doit décrire publiquement son invention de façon qu'un homme de métier puisse l'exécuter. Le brevet n'est valable que dans les pays dans lesquels il est enregistré.

Pour être brevetable, une invention doit satisfaire à trois critères:

- la nouveauté: une invention est nouvelle lorsqu'elle n'appartient pas au Fonds mondial de connaissances. Pour apprécier la nouveauté d'une invention, il faut donc la comparer à l'état technique existant dans le monde.
- l'activité inventive: pour un homme du métier, l'invention ne doit pas découler de manière évidente de l'état de la technique.
- l'application industrielle: une invention doit pouvoir être utilisée, réalisée et reproduite industriellement.

Par ailleurs, les inventions dont les applications sont contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs (par exemple, procédé de clonage humain) ne peuvent être brevetées.

Source: Institut fédéral de la propriété intellectuelle.

Pour cet article, nous avons utilisé notamment le dossier de la Déclaration de Berne (*Solidaire* n° 184, février 2006), dont nous saluons au passage le nouveau logo et la nouvelle présentation. Sur le même sujet, excellente contribution aussi dans le dernier cahier de *Swissaid*.

Quand la politique tire au but

La Suisse n'en finit pas de se passionner pour le football. Et les exploits de Johann Vogel et de ses coéquipiers n'y sont parfois pour rien. Avant même le début des éliminatoires, l'Euro 2008 donne lieu à un véritable match politique.

Première mi-temps: bien qu'accepté par les électeurs zurichois, le projet de construction du nouveau stade du Hardturm est bloqué par un recours de l'ATE qui joue joliment la défense. Le carton rouge du Tribunal administratif déclenche la fureur des milieux économiques qui lancent une véritable croisade contre le droit de recours des associations. Le Conseil des Etats a accepté une modification de la loi sur la protection de l'environnement qui en limite singulièrement la portée. Une initiative populaire, en cours de récolte de signatures, vise même à inscrire l'absence de recours des associations écologiques dans la Constitution. On risque bien de jouer les prolongations dans ce

débat politique. Quant au stade de Genève, qui doit aussi accueillir les stars européennes du ballon rond en 2008, il est également au centre d'une polémique: après la déconfiture du principal locataire, le Servette FC, c'est la Fondation du Stade de Genève, propriétaire des lieux, qui est partie en faillite. Sans remettre en cause toutefois l'organisation des matches.

Deuxième mi-temps: depuis quelques semaines, les coûts supplémentaires liés à l'organisation de la manifestation font couler beaucoup d'encre. En 2002, le Conseil fédéral présentait au Parlement un premier message sur les frais d'organisation de la manifestation pour préparer la candidature: seuls 3,5 millions sont demandés et

accordés par les Chambres. Le chiffre de 10,5 millions était alors timidement avancé pour l'ensemble des contributions publiques. La commission du Conseil National arrive aujourd'hui à un chiffre quinze fois plus élevé: 182 millions de francs à la charge de l'ensemble des collectivités. Un écart si énorme que l'on se demande comment le premier chiffre pouvait être crédible. Une grosse part de ces montants sera à la charge de la Confédération si les députés suivent leur commission, qui propose de soulager les cantons hôtes de certains surcoûts liés à la sécurité.

Pendant le thé, le Conseil National s'est encore occupé d'une «lex Eurofoot» (cf. encadré). Ce nouveau cadre juridique, va-

lable seulement jusqu'à la fin 2008, voire 2009, devrait permettre aux autorités de lutter contre les débordements auxquels donne parfois lieu ce qui reste un jeu. Le Conseil des Etats doit aborder le sujet lors de la prochaine session.

On ne sait pas encore si beaucoup de buts seront marqués pendant l'Eurofoot 2008. Une chose est sûre: l'organisation de cette manifestation aura enflammé le débat politique avant même son coup d'envoi. Les regards vont désormais se tourner vers la plaine du Pô où s'ouvrent des Jeux Olympiques dont l'organisation n'a jusqu'ici pas soulevé de grave polémique. Le calme avant la tempête? *ad*

Dossier complet sur www.domainepublic.ch

Une loi sur mesure

Après le Conseil national en automne, la Chambre des cantons s'apprête à examiner un projet de mesures légales contre la propagande incitant à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives. Cette loi permettra aux autorités de prendre un certain nombre de mesures préventives telles que la transmission de données relatives aux hooligans, l'obligation de se présenter à la police, ou encore la garde à vue. Quant à l'article 24b, il permet à l'autorité compétente de prononcer « l'interdiction de pénétrer dans un périmètre donné », par exemple un stade. La constitutionnalité de cette disposition pouvait paraître douteuse. Le Tribunal fédéral vient toutefois d'y apporter indirectement sa caution en rejetant un recours dirigé contre l'application de la loi bernoise sur la police qui contient un article du même tonneau. Le sort peu enviable des marginaux bernois attend donc les hooligans de tous les pays.

Devenez actionnaire de *Domaine Public* Participez à la vie de votre journal.

L'Association du *Journal Libre*, initialement propriétaire de *Domaine Public*, a décidé de mettre ses actions sur le marché. Le résultat de cette vente sera attribué au journal.

Ces actions, d'une valeur de 100 francs, sont proposées au prix de 200 francs.

Si vous êtes intéressés, contactez la rédaction au 021 312 69 10 ou à administration@domainepublic.ch

Logement: des évidences et des surprises

L'agglomération lausannoise souffre d'une pénurie de logement aigüe et durable. Mais les loyers de la ville centre sont plus bas que ceux de la périphérie et du reste du canton. C'est l'une des surprises que nous réserve une étude que vient de publier le SCRIS, le Service vaudois de statistique.

Comme la plupart des régions urbaines de Suisse, l'agglomération lausannoise vit depuis cinq ans un manque généralisé d'appartements. Elle ne compte que 0,4% de logements vacants, soit nettement moins que le taux de 1,5% qui définit la pénurie. Un certain rattrapage s'amorce cependant. Des taux hypothécaires historiquement très bas stimulent la construction, mais toujours avec retard. Il s'écoule plusieurs années entre le départ d'un projet et la mise sur le marché d'un logement.

La pénurie fait grimper les loyers. Dans la logique de la loi actuelle, les loyers devraient être à la baisse pour suivre celle des taux hypothécaire. C'est exactement le contraire qui se produit. Alors que les taux hypothécaires ont baissé de 5,5 à 3% depuis 1995, l'indice des loyers a augmenté de 12%. La

loi protège les locataires contre les hausses abusives pendant la durée du bail. Mais les majorations interviennent à chaque changement de locataire, tout spécialement lorsqu'il y a pénurie. Il est donc préférable de ne pas déménager. Ceux qui sont contraints à la mobilité en paient le prix. Un locataire qui vient d'un autre canton pour s'installer à Lausanne aura un loyer 18% plus cher que la moyenne. Les familles qui s'agrandissent et doivent chercher un logement plus spacieux sont également pénalisées.

Poids des subventionnés

Lausanne, ville centre, est tout particulièrement frappée par la pénurie avec 0,3% de logements vacants. Mais, surprise, les logements y sont en moyenne meilleur marché que dans la périphérie, le canton et les quatre autres grandes villes de Suisse (cf. encadré ci-dessous).

Pour le SCRIS, la différence entre Lausanne et le reste du canton a une double cause. Le parc de logements y est plus ancien, donc moins cher; la commune encourage la construction d'appartements subventionnés qui représentent 48% de ceux de l'ensemble du canton. Une politique volontariste du logement porte donc ses fruits. Si certaines communes à contribuables modestes - comme Crissier - font des efforts notoires, les paradis fiscaux sont des déserts absolus d'appartements subventionnés!

Les « Yougos » à l'étroit

Lorsqu'on a les moyens, on se paie un logement plus vaste. Pas besoin d'une savante étude pour s'en convaincre. Le SCRIS dresse cependant une classification en fonction de la nationalité et de la dimension d'un appartement qui ne manque pas de sel. Les Suisses se logent plus spacieusement que les étrangers. Mais les nuances sont de taille (cf. encadré ci-contre).

L'intégration progressive des étrangers se lit dans la surface du logement. Les Italiens, premiers immigrants, ont gagné 9,5 mètres par personne depuis 1980. Ils se rapprochent du confort des Suisses.

L'étude du SCRIS fournit en outre des statistiques détaillées sur les logements construits, la mixité de l'habitat, la dimension des logements par commune, l'im-

portance des rénovations, l'augmentation de la surface des appartements, du nombre des propriétaires de leurs logements, et une foule d'autres données utiles aux promoteurs et aux responsables de l'aménagement du territoire. L'agglomération lausannoise compte la moitié du parc immobilier du canton. Mais les besoins augmentent. Si les logements manquent, l'espace constructible est suffisant. Le réaménagement de l'espace industriel obsolète du secteur intercommunal Bussigny-Sébeillon pourrait accueillir 30 000 habitants proches des transports en commun. La maîtrise de la pénurie est donc possible. *at*

Commande de l'étude: www.scris-vd.ch

Prix moyen d'un logement de 3 pièces

Lausanne	945 francs
Périphérie lausannoise	1011 francs
Vaud	1014 francs
Genève (ville)	1094 francs
Zurich (ville)	1122 francs

Surface du logement par personne

Suisses	44 m ²
Etrangers	31 m ²
dont	
Américains	49 m ²
Français	41 m ²
Italiens	34 m ²
Ex-Yougoslaves	19 m ²

Un malade imaginaire

Les militants d'une revitalisation de l'économie helvétique prèchent inlassablement la libéralisation des marchés - plus de concurrence - et l'amaigrissement de l'Etat. Une concurrence accrue fera baisser les prix et stimulera la consommation, et la croissance redémarquera dès lors que l'Etat allégera sa ponction fiscale et sa pression réglementaire. Un prêche qui ne résiste pas à l'analyse des faits. Suite du parcours critique proposé par l'ouvrage de Markus Mugglin*.

Le mirage et l'asthénie

A lors que la Suisse affronte la concurrence sur le marché mondial, son marché intérieur est encore largement protégé par des règles publiques et des accords privés, ce qui expliquerait le niveau élevé des prix pratiqués.

Si l'on excepte le tabac et la benzine, le consommateur helvétique paie significativement plus que son homologue des pays industrialisés, particulièrement pour son logement, ses soins médicaux et son alimentation.

Les avis divergent quant aux causes de ce coût de la vie élevé. Les milieux économiques stigmatisent le rôle prépondérant de l'Etat dans la fourniture des services publics. Gauche syndicale et droite critiquent la protection dont jouit l'agriculture. Et la gauche dénonce les contrats d'exclusivité qui contraignent les commerces indigènes à afficher les prix dictés par les producteurs étrangers, une contrainte que les autorités soutiennent en empêchant les importations parallèles.

Une réduction du niveau des prix en Suisse est possible, c'est incontestable. Par exemple les prix payés aux agriculteurs en Allemagne et en Suisse divergent beaucoup moins que ceux exigés des consommateurs dans ces deux pays. Les différences de salaires n'expliquent pas tout; les grands de la distribution ne jouent pas pleinement le jeu de la concurrence, ce que tendrait à prouver la soudaine baisse des prix à l'annonce de l'arrivée en Suisse de chaînes allemandes à bas prix.

Pourtant la concurrence ne constitue pas le remède-miracle. Dans l'Union européenne, malgré le marché et la monnaie uniques et une lutte efficace contre les car-

tels, les prix peuvent varier du simple au double selon les Etats-membres. Le niveau des prix dépend d'abord du niveau de vie et des salaires. Si le logement est si cher, c'est à cause de la rareté du sol et d'une forte demande: le niveau des loyers à Neuchâtel ne représente que 55% de celui de Zoug. Et aussi parce la protection des locataires n'est pas particulièrement développée en Suisse, pas plus que le parc de logements sociaux.

Et l'on en vient précisément au rôle de l'Etat. Aucune analyse n'a pu démontrer une quelconque corrélation entre la quote-part de l'Etat et la croissance économique. Même si des économistes de renom continuent d'exprimer leur préoccupation face à l'évolution des dépenses publiques, sans jamais étayer scientifiquement leurs dires. En Suède et au Danemark, l'Etat prélève près de 50% du PIB et pourtant ces deux pays connaissent une forte croissance. Et là où l'Etat est faible, on constate aussi bien une stagnation - le Japon - qu'une forte croissance - les Etats-Unis.

Ce qui compte, ce n'est pas la part des dépenses publiques dans le PIB, mais ce que fait l'Etat des moyens financiers dont il dispose. Investit-il dans les infrastructures, les transports, la recherche et la formation, il facilite la croissance. Se contente-t-il de soutenir des branches économiques en déclin, de payer les coûts sociaux engendrés par une économie anémique, le pays stagne. *jd*

**Gegendarstellung. Wer die Schweizer Wirtschaft bremst.* Xanthippe Verlag, Zürich, 2005.

Références sur www.domainepublic.ch

Centre Paul Klee

La folie de la ligne

Schöngrün, périphérie de Berne. Le Centre Paul Klee fait des vagues entre une villa préindustrielle et le cimetière de Schosshalden, où repose l'artiste avec sa famille. Le bâtiment répond au souffle du peintre. Renzo Piano l'a voulu à la gloire de l'œuvre, mais également porteur de «quelque chose que la nature aurait pu créer». Trois collines métalliques façonnent un terrier géant, un couloir de 150 mètres court sur toute la longueur du centre. Double ironique de l'autoroute qui file en contrebas. A l'arrière on cultive plantes et légumes comme une scénographie grandiose de teintes et de couleurs. Dans le ventre du serpent repu, les visiteurs circulent à leur guise, 200000 à ce jour. Il y a une sorte de nonchalance laborieuse. Chaque voûte abrite une activité. Au nord, le Kindermuseum Creaviva, pays des Merveilles pour les enfants. Au centre, l'une sur l'autre, l'exposition permanente consacrée à Paul Klee et un espace ouvert aux manifestations temporaires. Au sud, se nichent l'administration et les archives scientifiques consacrées à l'artiste ainsi qu'à son influence sur l'histoire de l'art.

Le désordre débonnaire où se vautrent les plus petits accuse la symétrie sévère de la collection, forte de 4000 pièces. Des panneaux scandent la surface en autant de cabinets plus intimes. Les tableaux racontent par fragments l'histoire d'une peinture mosaïque. Sur les murs, on peut lire le récit signalétique d'une existence à la fois bourgeoise et subversive. Et quand on lève les yeux, la voûte de fer et de bois donne le vertige, comme un ciel armé lourd et enivrant.

Le monument - 115 millions de francs pour le construire, environ six pour l'exploiter - s'inspire de Paul Klee. La ligne folle des trois cloches sorties de terre rappelle son amour du trait. Il y a une communauté fragile entre le bâtiment et l'artiste. L'un et l'autre capables de rassembler mécènes, institutions, autorités, partis et citoyens (78% des électeurs de Berne ont dit oui au musée en 2001), tous solidaires d'un projet exemplaire pour la ville, le canton, les communes voisines, la famille et les collectionneurs. Désormais marque ondoyante du génie individuel et collectif. *md*

La petite histoire reste au sol

Les derniers jours de Swissair flirtent avec la tragi-comédie. Entre coups d'épate et enquête journalistique, le film montre des personnages prisonniers d'un drame grand-guignolesque.

Le spectacle commence dès le générique. Ce n'est pas du cinéma, c'est MTV, plus les pop-up d'Internet avec l'hystérie des grandes tragédies, l'exposé d'économie politique en prime. Instigué par le producteur Peter-Christian Fueter, le film de Michael Steiner - réalisateur de *Mein Name ist Eugen*, déclaré meilleur film suisse de l'année à Soleure, plébiscité par un demi-million de spectateurs - déverse musique à plein tube et séquences d'époque dans un montage serré, qui colle à un commentaire tonitruant, façon CNN. Le refus de l'Espace économique européen, le 6 décembre 1992, marque le début des malheurs de Swissair. Pas de marché commun, pas d'affaires. Il faut d'autres solutions. Philippe Bruggisser, PDG à l'époque, choisit la fuite en avant au lieu d'une alliance raisonnable avec d'autres compagnies. On rachète des sociétés, notamment Sabena, sans pouvoir véritablement les contrôler. En dix ans «la banque volante», selon une passagère thaïlandaise laissée à terre le 2 octobre 2001, s'endette sans compter à l'insu d'un conseil d'administration obéissant. Philippe Bruggisser paie pour tout le monde, il est limogé. Après un court passage de Moritz Suter, père et patron de Crossair, filiale de Swissair, qui, confronté à l'ampleur du désastre, renonce au bout de six semaines, c'est le tour de Mario Corti de reprendre les rênes de l'entreprise. Il obtient l'appui des banques, UBS et Crédit Suisse, quitte Nestlé et tente de sauver la flotte en perdition. Le clip s'arrête ici, en mars 2001. Le bombardement vertigineux d'images, de sons, de paroles laisse enfin la place au film. Et à un temps qui se dilate jusqu'aux minutes fatidiques, étirées à se rompre dans l'annonce terrible de la suspension des vols.

Tiré d'un livre de René Lüchinger, rédacteur en chef de *Bilanz*, enrichi des confidences livrées par les protagonistes de la débâcle, bourreaux ou victimes, *Grounding* emporte les genres dans une folle embarquée, hallucinante et didactique, «doku-thriller» crie la pub. Le documentaire vire à la fiction, la fiction brouille le documentaire. Marcel Ospel, Lukas Mühlemann, Kaspar Villiger,

Mario Corti, André Dozé, Moritz Suter se confondent avec leurs doubles - au point que Matthias Möllene, chef du personnel de Swissair, interprète son propre rôle - pour rejouer rencontres secrètes, séances houleuses, aveux en tête-à-tête, bagarres enfantines, trahisons infâmes dans une ambiance de fin de règne, un peu Hamlet un peu Ubu

mort. En même temps, il célèbre la certitude inébranlable d'un film à thèse: les banques ont coulé Swissair, le «méchant» Ospel a comploté contre le «bon» Corti.

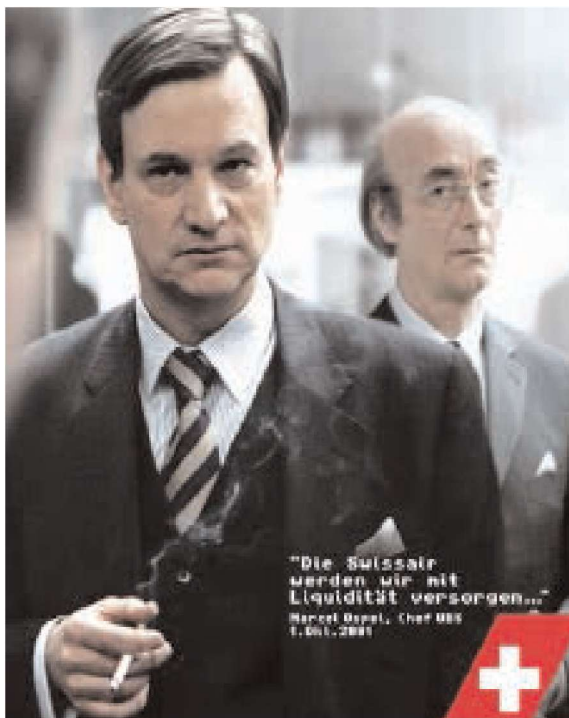
Les petites histoires des salariés, otages d'un jeu qui les dépasse, éparpillées ici et là dans la trame haletante des événements, devraient humaniser le drame. Les déci-

sions prises à l'abri des bureaux de Kloten blessent des hommes et des femmes en chair et en os. Le ridicule s'ajoute cependant au malheur. La vérité sombre dans la caricature. Une famille italienne, sortie de *Pain et chocolat*, se déchire entre le fils fondé de pouvoir à l'UBS et les parents condamnés au chômage après une vie passée au service du groupe zurichois. Un couple beau et maudit, elle hôtesse de l'air lui pilote, vit un amour tourmenté sur fond d'enfant esseulé, de grand-père mélancolique, ancien technicien de Swissair réduit à bichonner les vieilles carcasses de la compagnie, et de caisse de pension en faillite. Faire-valoir dans la réalité, les sans-grade deviennent également les alibis d'un récit tout épris de son évidence. «I'm so

sorry», souffle Mario Corti le 2 octobre 2001, pauvre pion d'une partie dont il a perdu le fil. Des excuses absurdes et inutiles, en anglais par-dessus le marché. Avant de voir défiler, à la manière d'un super-8 poussiéreux, l'âge d'or du transporteur qui hésite entre le refus d'une modernité détournée et l'envie d'un passé mythique, rouge avec une croix blanche. *md*

René Lüchinger, *Swissair, Mythos und Grounding*, Scalo Verlag, Zürich, 2006.

www.groundingfilm.ch/groundingintro.swf



Détail de l'affiche du film

Roi. La caméra les suit discrètement, en cachette, obsédée par sa mission. La grande histoire en sort meurtrie. Les conflits personnels, la rivalité entre Bâle et Zurich, l'impuissance du Conseil fédéral empoisonnent les derniers jours de Swissair. Sans retour possible. Alors on cadre à fleur de peau, on fait du corps à corps. Les personnages sentent la transpiration, la panique ou l'arrogance. Le champ-contrechamp simple et têtue de la dispute, vraie ou fausse peu importe!, entre Marcel Ospel et Lukas Mühlemann pour s'assurer le contrôle de la future compagnie aérienne, figure le dérapage pathologique d'un système condamné à